

Demande de carte d'identité et de passeport biométrique

Présence obligatoire des demandeurs majeurs et mineurs lors du dépôt et de la remise de la demande

DOSSIER CERFA :

- Afin de compléter le dossier correctement merci de vous munir des dates et lieux de naissance de vos parents.
- Horaires pour demande de passeport :

Lundi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h
Mardi : de 9h à 11h et de 14h avant 19h15 (ouvert en soirée)
Mercredi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h
Jeudi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h
Vendredi : de 9h à 11h et de 14h avant 16h

Permanence du Samedi :
de 9h à 11h seulement pour les habitants de Montereau-fault-Yonne

PIECES A FOURNIR

Les photos doivent être identiques et récentes.

	MAJEURS	MINEURS
<p>Vous pouvez également télécharger et saisir en ligne le formulaire sur le lien suivant :</p> <p><u>service-public.fr</u></p> <p><u>TIMBRES DEMATERIALISES</u> sur le lien suivant: <u>timbres.impots.gouv.fr</u></p>	<p>carte d'identité sécurisée (bleue plastifiée) <u>en cours de validité</u> ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p>1 photo récente en couleur moins de 3 mois (sans lunettes)</p> <p>1 justificatif de domicile de moins d'1 an</p> <p>livret de famille pour le nom d'épouse / jugement de divorce pour porter le nom d'usage</p> <p><u>Pour une personne hébergée :</u> Une facture au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur + copie de la CNI de l'hébergeant.</p> <p><u>Timbres fiscaux Adultes</u></p> <p>86 €</p> <p>POUR UN RENOUVELLEMENT, présenter le passeport</p>	<p>carte d'identité sécurisée (bleue plastifiée) <u>en cours de validité</u> ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p>1 photo récente en couleur moins de 3 mois (sans lunettes)</p> <p>1 justificatif de domicile de moins d'1 an</p> <p>livret de famille</p> <p>carte d'identité des parents</p> <p><u>En cas de divorce ou de résidence alternée :</u> fournir le jugement + 1 justificatif de domicile de chaque parent.</p> <p><u>Timbres fiscaux Enfants</u></p> <p>De 0 à 14 ans : 17 €</p> <p>De 15 à 17 ans : 42 €</p> <p>POUR UN RENOUVELLEMENT, présenter le passeport</p>

! Personne ayant obtenu la nationalité française, fournir le certificat de nationalité ou le décret.

Demande de carte d'identité

**Présence obligatoire des demandeurs majeurs et mineurs
lors du dépôt et de la remise de la demande**

DOSSIER CERFA :

➤ Afin de compléter le dossier correctement merci de vous munir des dates et lieux de naissance de vos parents.

➤ Horaires pour demande de passeport :

Lundi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Mardi : de 9h à 11h et de 14h avant 19h15 (ouvert en soirée)

Mercredi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Jeudi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Vendredi : de 9h à 11h et de 14h avant 16h

Permanence du Samedi :

de 9h à 11h seulement pour les habitants de Montereau-fault-Yonne

PIECES A FOURNIR

Les photos doivent être identiques et récentes.

	MAJEURS	MINEURS
--	---------	---------

<p>Vous pouvez également télécharger et saisir en ligne le formulaire sur le lien suivant :</p> <p><u>service-public.fr</u></p>	<p>carte d'identité sécurisée (bleue plastifiée) <u>en cours de validité</u> ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p>1 photo récente en couleur moins de 3 mois (sans lunettes)</p> <p>1 justificatif de domicile de moins d'1 an</p> <p>livret de famille pour le nom d'épouse / jugement de divorce pour porter le nom d'usage</p> <p><u>Pour une personne hébergée :</u> Une facture au nom de l'hébergeant + attestation sur l'honneur + copie de la CNI de l'hébergeant.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour perte :</u></p> <p style="text-align: center;">25€ de timbres fiscaux</p> <p style="text-align: center;">La déclaration de perte se fait sur place</p>	<p>carte d'identité sécurisée (bleue plastifiée) <u>en cours de validité</u> ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p>1 photo récente en couleur moins de 3 mois (sans lunettes)</p> <p>1 justificatif de domicile de moins d'1 an</p> <p>livret de famille</p> <p>carte d'identité des parents</p> <p><u>En cas de divorce ou de résidence alternée :</u> fournir le jugement + 1 justificatif de domicile de chaque parent.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour perte :</u></p> <p style="text-align: center;">25€ de timbres fiscaux</p> <p style="text-align: center;">La déclaration de perte se fait sur place</p>
--	--	---

! Personne ayant obtenu la nationalité française, fournir le certificat de nationalité ou le décret.